



**PERSONNES
CONCERNÉES**

OBJECTIF

PROGRAMME

Electriciens, ingénieurs de bureau d'étude, responsables de services électriques, installateurs électriciens, responsable de la maintenance, exploitants, gestionnaire d'installations électriques

Découvrir et comprendre :

- les obligations des employeurs concernant les nouvelles et anciennes (<1983) installations électriques
- les prescriptions minimales de l'arrêté royal du 04/12/2012 en comparaison avec le RGIE
- l'analyse de risque globale d'une installation électrique suivant l'arrêté royal du 4 décembre 2012, et suivant la méthode ATENAS.

8h45: Accueil des participants et tour de table

Prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail (AR du 4 décembre 2012)

- ▶ Contexte réglementaire
 - Historique de la réglementation électrique
 - Législation et normalisation
 - Rappels concernant les directives européennes
 - Les dates d'application et échéances
- ▶ Analyse et interprétation de l'arrêté royal
 - Domaine d'application vis à vis des personnes, des installations et équipements de travail
 - Distinction entre prescription minimale et exigence du RGIE

▶ Présentation d'une méthode d'appréciation des risques

- Identification des dangers
- Analyse des risques
- Estimation du risque
- Evaluation du risque
- Réduction du risque
- Contrôle périodique
- Travaux aux installations électriques et compétence des travailleurs
- Dossier technique de l'installation

▶ Exemples concrets d'appréciation des risques sur des installations électriques existantes

16h30: Conclusions et questions-réponses.

**DÉROULEMENT
LIEU**

ANIMATEUR(S)

CONTACT

1 journée de 8h45 à 17h - Pauses et repas de midi compris - Parking compris
Hotel Charleroi Airport - Chaussée de Courcelles N°115 à 6041 Gosselies

Eric VAN VAERENBERGH, Ig – Directeur général ATENAS BELGIUM ASBL

Eric VAN VAERENBERGH - Tél: 0032 485 599 135 - Fax: 0032 68 49 52 52
Email: ja@atenas.be

BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVoyer

Je vous confirme mon inscription à la

**Journée
ATENAS**

**Les prescriptions minimales de sécurité des installations
électriques sur les lieux de travail (A.R. du 4 décembre 2012)**

par la présente commande
Référence: JAE-004-0

Tarif: 295,00 € HTVA

session du
 18/10/2017
 29/11/2017

Bulletin d'inscription à retourner 7 jours avant la session au plus tard.
Merci d'imprimer en autant d'exemplaires que de participants.
Possibilité d'inscription de groupe et/ou d'organiser des sessions personnalisées (pour/dans votre entreprise) en nous contactant.
Merci de nous adresser une commande à entête de société si l'adresse de facturation est différente.

Cacheet de l'établissement
Signature & date

L'inscription devient effective, soit dès la réception d'une commande officielle de votre service achat, soit dès la réception du paiement sur notre compte ATENAS:

IBAN : BE16 0017 3603 5874
BIC : GEBABEBB
TVA BE 0560 807 577

Nom :

Prénom :

Fonction :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Numéro TVA :

Téléphone :

Fax :

Email :

Toute inscription non annulée au plus tard 48 heures avant le jour de la session sera soit non remboursée, soit facturée. Quand l'inscription devient effective, vous recevez une convocation avec plan d'accès par mail.



8h45 à 17h00 - Hotel Charleroi Airport - Chaussée de
Courcelles N°115 à 6041 Gosselies

SESSION(S)
18/10/2017 ou 29/11/2017

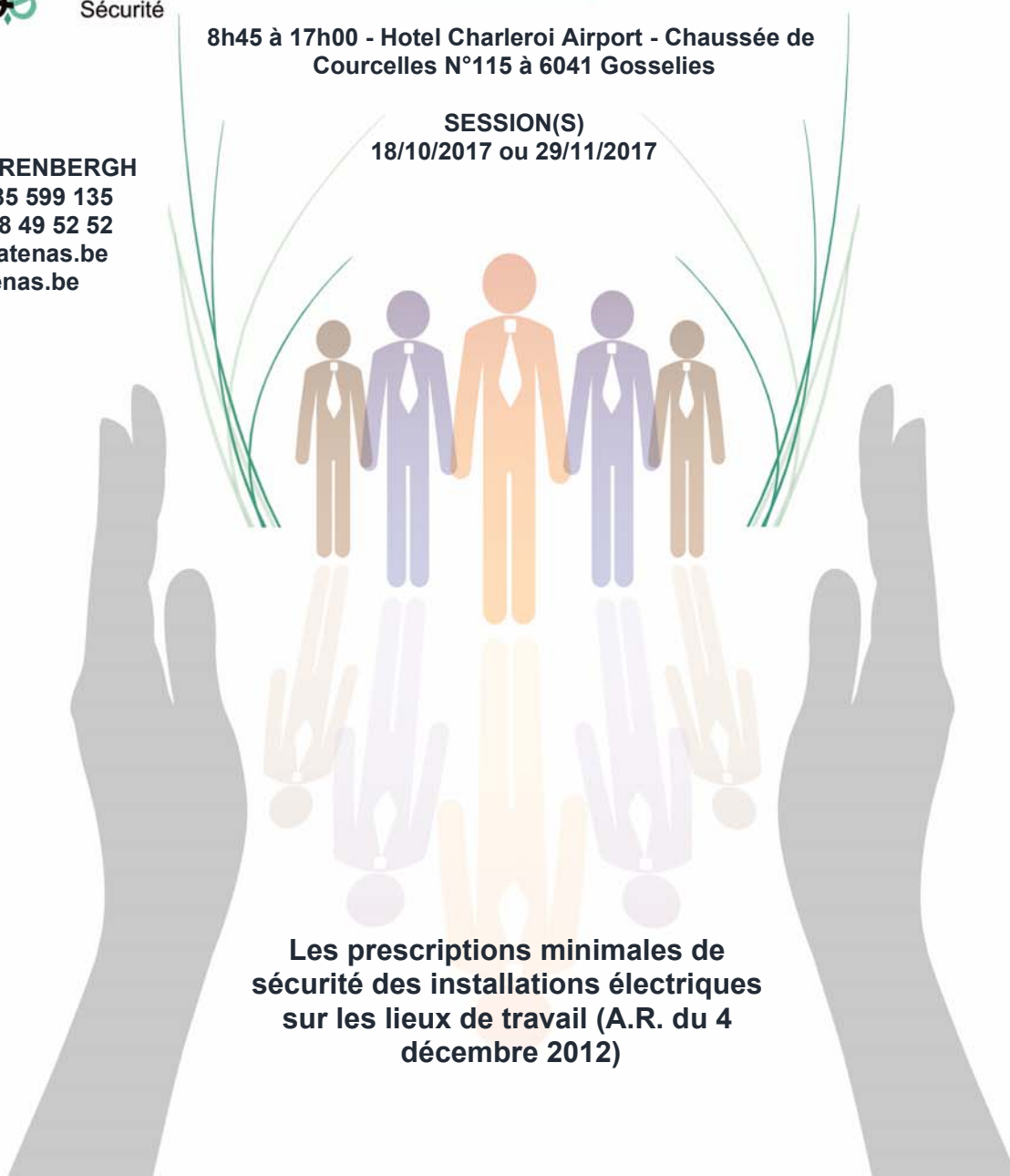
Eric VAN VAERENBERGH

Tél: 0032 485 599 135

Fax: 0032 68 49 52 52

Email: ja@atenas.be

www.atenas.be



**Les prescriptions minimales de
sécurité des installations électriques
sur les lieux de travail (A.R. du 4
décembre 2012)**



A l'attention de Mr ERIC VAN VAERENBERGH
ATENAS BELGIUM
PLANCHE 22
B-7880 FLOBECQ - BELGIQUE